



Sans papiers reparter chercher le visa dans votre pays

Par flo030

Bonjour,

je voulais simplement indiquer que pour les sans papiers après un mariage avec un français ou française le mieux est de repartir dans son pays natal chercher un visa car ici en France, ils vous mettront des bâtons dans les roues cela va prendre énormément de temps et pas mal d'argent pour finir en revenant à la case départ c'est à dire votre pays natal cela ira beaucoup plus vite, j'en ai fait les frais moi aussi et pourtant je n'ai pas 20 ans mais presque 50 je possède une maison et je suis fonctionnaire..... alors un bon conseil repartir chez vous le chercher ce fameux visa et n'écoutez pas les avocats qui vous disent que vous aurez sans problème votre visa.... ce n'est que pour vous soutirer de l'argent après des années de procédure je connais presque aussi bien le droit des étrangers.....

ceci est un conseil d'ami faites en le meilleur usage.....

Par mimi493

C'est pire que ça, car maintenant ils exigent la preuve que depuis l'entrée régulière, la personne n'est pas ressortie de France, donc ils exigent le passeport (ou les passeports) couvrant la période allant de l'entrée régulière à la demande de visa long séjour en Préfecture.

Or pas mal de pays exigent la restitution de l'ancien passeport en délivrant un nouveau et les gens sont coincés.

Par fatymos

bonsoir,

mon mari est parti à Marrakech déposer son dossier de demande de conjoint de français le 7 octobre 2011 on lui a demandé en pièce complémentaire une lettre manuscrite qui explique son parcours depuis son arrivée en France. le 10 il dépose la lettre une semaine après il reçoit son R-V pour l'OFFI le 04 novembre 2011 jusque là tout va bien mais j'appréhende vu que les lois changent tout le temps.

Par miema

fatymos

je ne comprends pas bien, vous dites rdv offi, alors que votre mari est à Marrakech, pouvez-vous expliquer. OFFI étant en France.
cordialement

Par fatymos

bonsoir

au fait c'est demandé par l'OFFI pour passer le test de français voilà j'en serai un peu plus le 4 novembre c'est le jour de son R-V

Par mimi493

Pour faire un regroupement familial, vous devez avoir comme revenu au moins le SMIC en moyenne chaque mois sur

les 12 derniers mois.

Le visa court séjour est plus qu'aléatoire vu qu'il a déjà prouvé qu'il savait ne pas respecter la loi française en se maintenant illégalement en France

Par miema

bonjour a tous,

mon mari a pu obtenir son visa. en fait cela a été rapide. 3 semaines pour avoir le rdv au consulat, après 10 jours.

suis à votre disposition pour vous donner renseignements mariage franco algérien.

bonne journée à tous